

**111 %****C'est la hausse des défaillances sur 1 an dans la restauration, secteur pourtant le plus aidé.****En 36 mois, les TPE ont dû encaisser la hausse du Smic (9 %), du carburant (86 %), des matières premières (59 %).****292 658 TPE ont épuisé leur PGE en totalité ou en grande majorité, soit 53 % des très petites entreprises qui ont souscrit un prêt garanti par l'Etat.**

# « Un an après les aides, nous sommes à nouveau la tête dans le bouillon »

Grandes entreprises et petits commerces sont logés à la même enseigne ou presque depuis que la croissance a brutalement appuyé sur le frein fin 2021. L'illusoire protection du prêt garanti par l'État a volé en éclats avec la hausse des prix de l'énergie et le ralentissement de la consommation. Réaction de trois patrons inquiets.

**Rémi Burési, 50 ans, marchand de chaussures pour enfants à Castres dans le Tarn. Va cesser son activité le 31 octobre 2022.**

Moins 50 %, tout doit disparaître... Même le magasin « Tacoa à tes pieds » qui chaussait les jeunes Tarnais depuis le mois de novembre 2017.

Rémi Buresi avait installé le magasin de ses rêves à Castres. Malgré la crise des Gilets jaunes, il était sur la bonne voie et avait décidé d'aller au-delà des trois ans qu'il s'était fixés pour réussir. Et puis, il y a eu la crise sanitaire, avec une forte baisse de son chiffre d'affaires d'octobre à décembre 2021. « J'ai lâché un peu de trésorerie en disant, ça va revenir. Mais ce n'est pas revenu. Et là, j'ai décidé d'arrêter proprement. Cela ne valait plus le coup pour 1 200 € par mois et un temps libre réduit à deux semaines de vacances par an. J'ai décidé de faire une dernière saison d'été et de profiter de la rentrée scolaire 2022 pour liquider mon stock. » Rémi est amer tout de même. Car au-

delà du PGE de 12 000 € déjà à moitié remboursé, il n'a pas eu droit à la subvention de l'État à hauteur de 80 % du CA sous prétexte que sa femme est actionnaire majoritaire du magasin et qu'elle travaille à côté. Pour lui, beaucoup d'argent a été gaspillé au moment du « quoi qu'il en coûte », de l'argent qui serait bien utile aujourd'hui, alors que l'inflation est au plus haut.

« Le PGE, vous le remboursez, alors que l'aide que beaucoup ont reçue, c'est de la marge nette. Le mec qui avait un gros chiffre d'affaires mais un résultat à zéro, il a gagné un fric fou. C'est incompréhensible qu'on ait indemnisé sur du CA et pas sur de la marge. » Mais Rémi n'est pas du genre à se laisser abattre. « Pour moi, c'est un échec maîtrisé. Je paie mes fournisseurs et mon loyer jusqu'au bout. Je vais perdre 30 000 € dans l'histoire, mais au moins je peux partir la tête haute. »

**Élisabeth Rieux, 47 ans, tient une épicerie fine à Pont-Saint-Esprit,**

**dans le Gard. Obligée de souscrire un PGE pour faire face aux arriérés de l'Urssaf.**

Élisabeth Rieux a fait partie des grands gagnants de la crise sanitaire. L'attrait des circuits courts a permis à son chiffre d'affaires d'augmenter de 55 % en 2020. L'année 2021 a été du même tonneau... Jusqu'aux dernières semaines. « C'est à ce moment-là que les prix ont commencé à augmenter et que les gens sont moins venus dans les magasins. » Mais le pire n'est pas là. En 2021, l'Urssaf s'est réveillé. « Entre les arriérés de 2020 et 2021 et le prévisionnel 2022, il me demandait 18 000 €. Six fois 3 000 € par mois. Pour une toute petite structure, ça fait mal. » Elle a donc fini par se résoudre à souscrire un prêt garanti par l'État qu'elle commencera à rembourser en mars 2023.

Très dynamique, elle espère que ce sera suffisant pour passer l'orage. Mais elle avoue avoir fait ce choix à contrecœur. « Être trop assisté, ce n'est pas bon. A un mo-

ment, il faut rembourser tout le bazar. Je le vois avec les collègues qui ont été fortement aidés pendant le Covid ; ça leur a sorti la tête de l'eau un an, mais ils sont à nouveau dans le bouillon. Nos charges sont trop lourdes. Et si on en vient à faire faillite, on n'a pas le droit aux allocations-chômage en tant qu'indépendant. Je ne vois pas ce que le gouvernement peut faire d'autre que baisser les charges pour relancer la machine. Sinon, on va dans le mur. Tous. Même les particuliers. »

**Jean-Baptiste Dechaumont, patron des Fonderies Dechaumont à Muret, Haute-Garonne. Sa facture énergétique a été multipliée par neuf en trois ans.**

Jean-Baptiste est très fier du chemin parcouru par la fonderie familiale, qui affichait 20 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier. Il est la 7<sup>e</sup> génération de Dechaumont à présider à sa destinée. Mais depuis que son fournisseur d'énergie lui a annoncé que sa facture allait être multipliée par neuf, il tremble pour le destin de sa société et des 150 salariés qu'elle emploie. « D'une facture de 750 000 euros en 2019, nous sommes passés à 1,5 million d'euros en 2022. Et pour 2023, je vais avoir 6,6 millions d'euros d'achats en électricité à prévoir, sans les taxes et les transports. »

Et pour cause, ses fours ont besoin de 11 gigawatts par an pour fonctionner, soit ce que consomme une ville de 5 000 habitants sur la même période. Faute de pouvoir négocier avec son fournisseur d'électricité, Jean-Baptiste s'est tourné vers le député de sa circonscription pour qu'il fasse remonter l'info sur Paris. Il a aussi interpellé Agnès Runacher sur Twitter pour la tenir au courant. À ce jour, la ministre de la Transition énergétique ne lui a toujours pas répondu.

**B. D. et X. H.**



Rémi Burési dénonce la façon dont l'État a attribué les aides aux entreprises en difficulté. /DDM Brian Mendibure

## Éditorial

par **Philippe Rioux**



## Fatalité

La pandémie de Covid-19 a été une crise évidemment sanitaire mais aussi économique avec des conséquences dramatiques pour des millions de salariés et d'entreprises. Au fur et à mesure de la progression du coronavirus, des pans entiers de l'activité économique du pays se sont arrêtés, du secteur aérien qui a subi l'une des pires baisses du trafic mondial au secteur du BTP, de l'hôtellerie-restauration au secteur culturel dont les établissements ont été fermés en raison des confinements et couvre-feux successifs. Heureusement, l'État, mais aussi de nombreuses collectivités territoriales, dont les régions, sont intervenus pour amortir le contrecoup de l'épidémie, instaurant ici du chômage partiel pour les salariés et là des aides pour soutenir les entreprises et leur éviter la faillite. Fonds de solidarité, exonérations de charges, financement de l'activité partielle et prêts garantis par l'État (PGE, 145 milliards d'euros en deux ans).

**L'intervention, rapide et massive, de cet État providence qui semblait ne plus être dans l'air du temps face à des options beaucoup plus libérales a été capitale, en France comme dans les autres pays européens.** Le « quoi qu'il en coûte », selon l'expression d'Emmanuel Macron, a joué pleinement son rôle pour éviter « l'effondrement » économique qu'évoquait Édouard Philippe au début de l'épidémie. Chacun se doutait cependant qu'une fois la crise sanitaire passée, le « retour à la normale » ne se ferait peut-être pas sans heurts pour nombre d'entreprises notamment les sociétés « zombies » qui étaient en difficultés avant la crise et dont la survie a été artificiellement prolongée par ces aides.

**Toutefois, le boom des faillites redouté par certains n'a pas eu lieu à la rentrée 2021 dans un contexte de reprise.** Les défaillances d'entreprises sont restées encore à un niveau faible au premier semestre 2022 par rapport à l'avant-Covid. Mais la situation pourrait rapidement empirer car les entreprises doivent rembourser leurs PGE lorsqu'elles en ont souscrit un et, surtout, faire face à un nouveau contexte économique difficile avec l'inflation galopante due à la guerre en Ukraine et une crise de l'énergie jamais vue depuis les derniers chocs pétroliers des années 70. À cela s'ajoutent pour certains secteurs de fortes perturbations sur les approvisionnements en matières premières. Au final, nombre de sociétés, dont l'activité est plus faible qu'espérée, craignent pour leur avenir et voient resurgir le spectre de la faillite. C'est particulièrement vrai pour les petites voire très petites entreprises, ce qui a conduit le Syndicat des indépendants et des TPE (SDI) à tirer le signal d'alarme et réclamer l'aide de l'État qui pour l'heure temporise.

**La crainte de voir le pays confronté à une explosion de faillites au moment du Covid a, en tout cas, permis de donner un coup de projecteur sur les difficultés des entreprises.** En février 2021, la mission « Justice économique » a ainsi fait de nombreuses recommandations : meilleure information, détection précoce des entreprises en difficulté, accompagnement, procédures judiciaires de prévention. Toutes ces pistes restent encore à mettre en place pour redonner des perspectives et faire en sorte que la faillite ne soit pas une fatalité.

# « Il y a 300 000 boîtes au tapis aujourd'hui en France »

**Marc Sanchez**

**Secrétaire général du Syndicat des indépendants (SDI)**



**Comment se portent les entreprises en France ?**

On considère qu'il y a 300 000 boîtes au tapis, aujourd'hui en France, pour 3 millions d'entrepreneurs. Donc 10 % des entreprises au tapis, soit parce que le dirigeant a fait le choix de cesser son activité, soit à cause d'une défaillance. Les cessations volontaires ne sont pas prises en compte par la Banque de France qui évoque seulement les défaillances d'entreprise dans son analyse. À ces entreprises qui partent en procédure, il faut ajouter tous ces entrepreneurs qui ne voient plus de perspectives ni de sortie de crise pour avoir une idée de la situation économique du moment. Ils ont une confiance profondément altérée dans l'avenir. Mais

ils veulent éviter le couperet d'une défaillance car ils sont comptables des dettes de leur entreprise. Oui, il y a des départs en retraite. Mais 80 % de ceux qui cessent volontairement leur activité le font pour ça, pour protéger leur patrimoine privé, car bien souvent, ils sont caution du crédit pour lequel ils ont engagé leur entreprise.

**Mais ils ont la possibilité de dissocier patrimoine personnel et professionnel, maintenant !**

C'est vrai, la protection est un droit. Mais les banques ont encore trop tendance à le contourner. Toutes les parties se réunissent d'ici 2023. Le législateur a promis que la loi sera plus contraignante si les banques ne font pas d'efforts.

**Quel est le niveau de vie des petits patrons aujourd'hui ?**

Les revenus moyens annuels de 2019 des indépendants et dirigeants de TPE s'établissaient à 27 200 € pour un artisan et 28 700 € pour un commerçant. Mais avec de grandes disparités puisque 44 % dégageaient des revenus inférieurs au smic la même année (un taux qui monte à 90 % pour les microentrepreneurs) quand 83 % des artisans / commerçants dégageaient au plus

l'équivalent actuel d'1,6 smic. Or, pour 83 % des indépendants, le remboursement du PGE représente mensuellement jusqu'à 42 % de leurs revenus. Concrètement, cela impacte directement leur pouvoir d'achat et donc leur niveau de vie.

**Est-ce que l'élargissement du plan énergie aux TPE peut changer la donne, suite au plan de résilience adopté cet été ?**

C'est une bonne mesure. Il suffira d'une déclaration internet pour être remboursé de la différence si la facture énergétique dépasse 3 % du chiffre d'affaires. Mais encore faut-il que cette mesure qui va être proposée au projet de loi de finance soit votée. Le bouclier énergétique coûte 24 milliards par an à l'État ; il

va y avoir un débat parlementaire sur le sujet, et il va falloir trouver l'argent. En tout cas, pour nous, ce serait un geste important. Le gros des troupes essaie de tirer son épingle du jeu. Mais la problématique, c'est le soutien à la trésorerie dans un contexte de morosité qui fait que les gens consomment moins.

**Que demandez-vous ?**

À l'État, on demande au minimum un report du remboursement du PGE pour deux années supplémentaires. Et à l'Urssaf, on demande l'étalement des cotisations personnelles des dirigeants, comme en 2020. Ceci afin de permettre de décharger la trésorerie et d'ouvrir la perspective.

**Recueilli par B. D.**

**« La problématique, c'est le soutien à la trésorerie des TPE »**